

LE RESEAU DES CIPRE, UNE INITIATIVE POUR AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Les crises successives et le contexte politique tant national qu'international ont conduit à une morosité économique avec un impact direct sur la santé de nos entreprises.

Bon nombre d'entre elles connaissent des difficultés et pour certaines, la situation est devenue tellement problématique qu'elles ont dû « déclarer forfait ». Le nombre accru de faillites l'atteste suffisamment.

Face à ce problème, l'UCM ne pouvait rester sans rien faire !

Soutenir la création d'entreprise est important mais, quand l'entreprise est lancée, il convient aussi de lui apporter une aide surtout dans les moments difficiles.

C'est pour cela que l'UCM a participé au lancement du réseau des **CIPRE** pour « Centre Interprofessionnel de Prévention des Risques des Entreprises ».

Le premier CIPRE a démarré à Mons en novembre 2009. D'autres centres ont suivi à Charleroi, à Namur et en Brabant wallon.

L'objectif est d'étendre l'expérience des CIPRE aux autres arrondissements judiciaires afin de couvrir tout le territoire de la Région wallonne

De quoi s'agit-il ?

L'objectif est d'apporter un **soutien de première ligne** à l'entrepreneur en difficulté.

Des **permanences gratuites** sont accessibles pour les entrepreneurs qui en font la demande.

Pour favoriser une **approche globale des problèmes de l'entreprise**, chaque CIPRE repose sur une étroite collaboration entre le Barreau de l'arrondissement judiciaire, les associations de comptables et l'UCM.

Chaque permanence est assurée par **trois professionnels** (avocat, professionnel du chiffre, conseiller de l'UCM) où toutes les questions juridiques, comptables, financières ou commerciales sont abordées.

Ils ont pour mission :

- d'écouter, en toute confidentialité, le chef d'entreprise
- d'identifier les problèmes et de poser un diagnostic sur base de l'entretien et du dossier examiné
- de donner des conseils de base et d'informer sur les possibilités existantes
- d'orienter, si besoin, le chef d'entreprises vers les services et les professionnels qui pourront lui apporter une aide plus approfondie

Au terme de la rencontre, l'intéressé peut explorer les différentes pistes qui lui sont proposées et éventuellement rencontrer les conseillers adéquats qui l'accompagneront dans le redressement de l'entreprise. En effet, le rôle de la cellule est de donner des **pistes de réflexion** mais pas de suivre l'entrepreneur dans ses démarches.

L'entrepreneur est toutefois invité à revenir si nécessaire et à donner un feedback des démarches entreprises et des résultats obtenus.

Le Centre est accessible à toute personne qui rencontre des difficultés, client ou non de l'UCM. La volonté est de rencontrer l'indépendant **dès les premières difficultés** afin d'agir rapidement pour obtenir un résultat concluant.

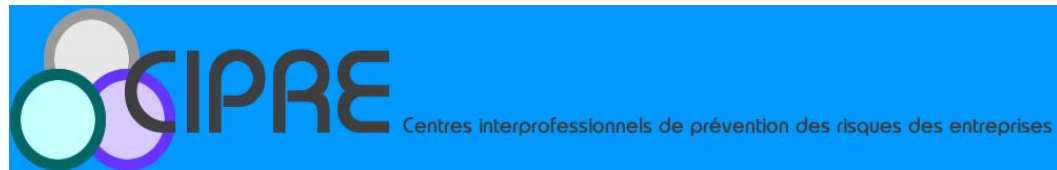
En pratique ?

- Les permanences sont organisées tous les 15 jours, en après-midi ou en soirée, dans les locaux de l'UCM.
- Les contacts se font via le conseiller de l'UCM; les entrepreneurs souhaitant un entretien demandent un rendez-vous par téléphone ou mail.
- Il est demandé à l'entrepreneur de compléter une fiche de renseignements et de se munir des documents relatifs aux difficultés rencontrées.

Contacts

Mons	Charleroi	Brabant wallon	Namur
Chée de Binche, 101 7000 Mons	Av. Général Michel, 1 A 6000 Charleroi	- Rue de Clairvaux, 40/2 1348 Louvain-la-Neuve - ZI- ch de la Vieille Cour, 59 1400 Nivelles	Chée de Marche, 637 5100 Wierde
Contact: Laurence De Nardi Tél. : 065/38.38.29 laurence.denardi@ucm.be	Contact: Laurence De Nardi Tél. : 071/28.59.47 laurence.denardi@ucm.be	Contact: Laurence De Nardi Tél. : 071/28.59.47 laurence.denardi@ucm.be	Contact: Dominique Dethy Tél. : 081/48.62.68 dominique.dethy@ucm.be

***Prévention des risques
pour les TPE:
le réseau wallon des CIPRE***



UCM

Fevrier 2011

Les constats

- croissance importante d'entreprises en difficulté (faillites, licenciements, retards de paiement,)
- nombreux services d'aide à la création d'entreprise mais peu (ou pas) de services pour les entreprises existantes sauf dans les autres régions: CED (BECI) à Bruxelles et Tussenstap (Unizo) en Flandre

Une expérience-pilote

- à l'initiative :
 - du CeFIAD (Centre de Formation Interprofessionnel Affaires et Droit-FUCAM)
 - du Barreau de Mons
 - de l'UCM
- permanences organisées depuis novembre 2009, tous les 15 jours à Mons pour les entreprises en difficultés
- premiers conseils donnés par 3 professionnels: un avocat, un professionnel du chiffre, un conseiller UCM

Le projet : le réseau des CIPRE

Une triple approche :

- une approche wallonne et décentralisée
- une approche axée sur les TPE
- Une approche interprofessionnelle basée sur le partenariat

Le projet : le réseau des CIPRE

Deux niveaux d'intervention :

- l'intervention de 1^{ère} ligne : les permanences
- l'intervention de 2^{ème} ligne : les conseils de spécialistes et les collaborations avec des organismes spécialisés

En 1^{ère} ligne : les permanences

- à terme, dans chaque **arrondissement judiciaire**
- assurées par **3 professionnels** :
 - un avocat du Barreau de l'arrondissement
 - un professionnel du chiffre affilié à une association
 - un conseiller de l'UCM
- pour **toute entreprise** qui en fait la demande
- intervention **gratuite** pour l'entreprise

Les permanences : quels objectifs ?

- **écouter**, en toute confidentialité, le chef d'entreprise
- **identifier** les problèmes
- donner des **conseils** de base
- **informer** sur les possibilités existantes
- **orienter**, si besoin, vers des services et professionnels pour un accompagnement ou des conseils plus pointus

En 2^{ème} ligne : les conseils de spécialistes

- collaboration et renvoi vers différents organismes ou spécialistes pour une **assistance plus pointue** dans certains domaines
- **intervention payante** mais avec recours possible à des aides existantes (*pro deo juridique, aide à la consultance RW,..*) et /ou avec conditions tarifaires privilégiées

Pour conclure

Le **réseau des CIPRE**,
une collaboration entre différents professionnels,
sous la coordination de l'UCM,
pour une **action préventive** d'aide aux entreprises
qui connaissent des difficultés
avant qu'elles ne se retrouvent en (trop grande) difficulté !

En pratique pour Namur:

- **permanences:** tous les 15 jours,
- **lieu:** UCM, chée de Marche 637 5100 Wierde
- **inscription:** gratuite mais indispensable
- **contact:** Dominique DETHY
tél.: 081/486.268
e-mail: dominique.dethy@ucm.be

En pratique pour le Brabant Wallon:

- **permanences:** tous les 15 jours,
- **lieu:** UCM (en alternance)
 - ° chemin de la Vieille Cour 59 (ZI) 1400 Nivelles
 - ° rue de Clairvaux 40/2 1348 Louvain-la-Neuve
- **inscription:** gratuite mais indispensable
- **contact:** Laurence DE NARDI
tél.: 071/285.947 – 065/38.38.29
e-mail: laurence.denardi@ucm.be

En pratique pour le Hainaut:

- **permanences:** tous les 15 jours,
- **lieu:** UCM
avenue Général Michel, 1A 6000 Charleroi
- **inscription:** gratuite mais indispensable
- **contact:** Laurence DE NARDI
tél.: 071/285.947 – 065/38.38.29
e-mail: laurence.denardi@ucm.be